

## **Fiche d'expérience n° – Réformes politiques et institutionnelles**

*Statut de diffusion :*

*Auteurs de la fiche :* Laldaogo SORGHO

*Lieu d'écriture :* Ouagadougou

*Date d'écriture (aaaa-mm) :* Janvier 2015

*Texte :*

### **Présentation de la personne ressource**

Monsieur Louis Armand Mihyemba OUALI, Diplomate/Administrateur civil est un homme politique burkinabè. : Il fut Directeur Général des Affaires Politiques, juridiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères (1996 – 2000), Premier conseiller à la mission permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies à New York (1988 : 1991). Il a été député de la 5<sup>e</sup> législature (2012 jusqu'à l'insurrection le 30 octobre 2014) sous la bannière de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC). Il fut auparavant député de la 4<sup>e</sup> législature pour le compte du RDB et fut frappé de façon rétroactive par la loi sur le nomadisme politique en 2010.

### **De la lutte qui a conduit à l'insurrection populaire des « quatre glorieuses » (28, 29, 30 et 31 octobre 2014)**

Pour Monsieur Louis Armand OUALI, l'insurrection populaire d'octobre 2014 est le couronnement de plusieurs efforts conjugués. En effet, débutée par les sankaristes, la lutte a atteint son summum avec l'arrivée de l'UPC à la tête du CFOP-BF qui a connu l'union des opposants politiques autour d'un seul et même objectif : barrer la route à la modification de l'article 37 de la Constitution. Les partis politiques ont bénéficié de l'appui considérable du peuple et des organisations de la société civile qui ont adhéré à la lutte. Donc les précurseurs de la lutte contre le régime de la 4<sup>e</sup> république sont les sankaristes qui pour des raisons politiques, idéologiques et sentimentales se sont opposés à Blaise Compaoré depuis de longues dates.

Pour Monsieur Louis Armand OUALI, il n'est pas juste de parler uniquement des 30 et 31 octobre, mais des « quatre glorieuses ». Pour lui en effet, le mardi

28 octobre 2014, plus d'un million de Burkinabè sont sortis dans la rue. De même, l'appel de la coalition contre la vie chère à manifester le 29 octobre suivant a été entendu même si la mobilisation a été moins forte que pour la journée précédente. Et les 30 et 31 ont été le dénouement.

Le sentiment de Monsieur Louis Armand OUALI est le sentiment de satisfaction d'un homme qui, à plus de soixante ans, ne s'est pas trompé de combat.

### **De la transition en cours au Burkina Faso**

Après l'insurrection populaire, il y a eu des scissions partout : les OSC se sont divisées et il en était de même pour les partis politiques et les Forces de défense et de sécurité.

De façon consensuelle, les forces vives en présence ont décidé de confier la gestion de la transition à des hommes et des femmes qui n'ont jamais milité dans un parti politique. Il a été ainsi inscrit dans la charte que ni le Président du Faso, ni le Premier ministre ne doivent être issus d'une formation politique. De ce fait, le pouvoir est géré par des hommes et des femmes qui ne se sont pas organisés pour le gérer étant donné que les OSC ont pour rôle de veille tandis que les Forces de sécurité et de défense ont pour mission d'assurer la sécurité des citoyens et de veiller à l'intégrité du territoire national.

Mais cela ne veut pas dire qu'on pouvait faire l'économie des difficultés que connaît la transition aujourd'hui car cette situation est fortement liée aux multiples attentes du peuple : entre autres beaucoup de justice et de démocratie.

### **La transition comme une aubaine**

Les OSC et les Forces de défense et de sécurité jouent actuellement un rôle qui n'est pas leur rôle normal. Mais de cette situation anormale peut jaillir un bien. En effet ni les OSC, ni les Forces de défense et de sécurité ne peuvent proposer des candidats aux échéances électorales futures. Ce qui fait d'elles des acteurs non partisans de la transition.

La transition donc de par cet état de fait est une occasion rêvée de faire des textes par des gens qui n'ont peut-être pas une expérience en la matière mais qui n'ont pas un intérêt direct lié à ces textes-là. C'est donc une véritable

occasion de faire voter des textes qui vont nous faire entrer dans une démocratie à travers l'organisation d'élections libres et transparentes.

Le type de régime actuel est un régime présidentiel fort. Donc si on ne profite pas de la transition pour changer de type de régime, le président qui sera issu des élections du 11 octobre 2015 sera un monarque constitutionnel fort. Mais attention, on ne peut pas changer de Constitution sans passer par un référendum. Alors que le temps qui nous reste ne nous permet pas de le faire. C'est donc un toilettage de la constitution qu'il faut effectuer.

Ces toilettages concernent notamment la limitation du nombre de mandats présidentiels qu'il faut verrouiller, les dispositions constitutionnelles relatives à l'institutionnalisation du Sénat, etc.

Pour ce qui est du code électoral, les toilettages concerneront essentiellement la charte des partis politiques, les candidatures indépendantes. Dans la charte actuelle des partis politiques, pour être parti politique, il suffit d'en faire la déclaration à l'autorité compétente. Or, plus près de chez nous au Ghana, pour être parti politique dès le départ, il faut être présent dans au moins 2/3 des régions du pays. Il faut donc définir ce que c'est qu'un parti politique.

Pour ce qui est du type de régime, Monsieur Louis Armand OUALI dit s'en remettre aux OSC et Forces de défense et de sécurité présentes au Conseil National e Transition (CNT) pour décider du type de régime en tant que membres non partisans du CNT. Cependant, il reconnaît que l'histoire du Burkina Faso est riche en enseignements. En 1978, Macaire OUEDRAOGO a mis en ballotage le Président Sangoulé LAMIZANA parce que le type de régime se prêtait le mieux à l'ouverture du jeu démocratique.

Selon lui, il revient aussi à ces entités présentes au CNT de décider si le Président du Faso doit continuer ou pas à présider le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Pour la composition du Conseil Constitutionnel, il pourrait être permis aux magistrats d'élire leurs pairs pour siéger au Conseil Constitutionnel comme cela se passe au Niger.

Mais pour sa part, il souhaite que l'on prenne l'exemple des Etas Unis d'Amérique en ce qui concerne le nombre de mandats en raison de 2 mandats de 4 ans chacun, donc huit (8) ans au total pour celui qui a la chance de se faire

réélire. Parce que dit-il, avoir une intelligence c'est bien, mais en avoir plusieurs c'est mieux.

Des exemples de bonnes pratiques sont légion, il suffit de les trouver et de les adapter à nos réalités, a conclu Monsieur Louis Armand OUALI.